



Festival Inter'Nature du Haut-Jura

VENDREDI 17, SAMEDI 18 et DIMANCHE 19 AVRIL 2020

PALAIS DES SPORTS, SAINT-CLAUDE

Le PROGRAMME 2020 est SANS THEMATIQUE IMPOSÉE et ouvre à TOUTE EXPOSITION ou CONFÉRENCE NATURE (faune-flore-milieus terrestres ou marins)

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Participation financière

Pour chaque exposant, une participation financière de 80€ est demandée. Elle est à régler dans les deux semaines suivant la sélection. Elle ne sera pas remboursée en cas de désistement au delà du 30 novembre 2019.

Cette participation comprend :

- L'organisation du festival.
- L'hébergement.
- La restauration (une participation financière sera demandée pour les accompagnants).
- Le vernissage du vendredi soir (19h).
- La mise à disposition de toute l'infrastructure de la salle, la couverture médiatique de l'évènement (banderoles, flyers, affiches, programmes, articles de presse, radio...), une table avec nom et badge.
- La location de deux salles de cinéma.

Aucune commission ne sera prise sur les ventes des exposants. Nous vous demandons cependant de participer à la communication de l'évènement.

2. Horaires

La présence des exposants est indispensable les 3 jours sur le stand (sauf conférence, film ou diaporama).

Horaires : le vendredi de 13h à 19h, le samedi de 9h à 19h, le dimanche de 9h à 18h.

3. Informations aux participants

Les photos, films, conférences et diaporamas doivent représenter la nature dans son aspect « sauvage » (faune, flore, paysage) sous toutes ses formes (pas de zoos, pas d'animaux domestiques par exemple). Nous nous réservons cependant le droit d'accepter un dossier sous une forme un peu différente, si celui-ci est justifié.

En participant au FINA, le photographe manifeste son intérêt pour l'environnement et justifie d'un comportement respectueux envers les espèces animales, végétales ou minérales.

Tous les exposants sélectionnés, y compris les membres de l'association organisatrice, ne pourront présenter un dossier d'inscription qu'une année sur deux, de façon à renouveler le festival chaque année et de pouvoir ainsi rencontrer de nouveaux artistes.

L'auteur de photographies sélectionnées autorise l'association FINA à reproduire et diffuser ses œuvres dans le seul cadre de la promotion du festival. Cela inclut :

- la publication d'un programme, d'un portfolio et d'un catalogue
- la promotion du festival sur internet et dans la presse.

- la reproduction en vue d'exposition lors du festival.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe.
Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconques.

2. INSCRIPTION

Le dossier d'inscription pour la sélection est à renvoyer au plus tard le 15 septembre 2019 par voie numérique à finaduhautjura@gmail.com. Il se compose :

- du **présent règlement daté et signé**.
- de la **fiche d'inscription**
- d'une **biographie avec une photographie** (merci d'indiquer vos éventuels site, page Facebook, Instagram, etc)
- et selon l'inscription :

1. Photographies

Pour la sélection photos : la liste des oeuvres. Il faut aussi nous faire parvenir **18 clichés maximum** de taille minimum de 2 millions de pixels, 150 DPI. Se référer à la partie organisation pour proposer des cadres en adéquation avec la surface d'exposition.

Le recadrage est autorisé sans obligation de respecter le ratio original. Sont autorisés avec modération : l'amélioration de la luminosité, du contraste et des couleurs, le redressement, la correction des défauts d'optique, le traitement du N&B, la retouche localisée.

2. Conférences, film, diaporamas

Nous fournir :

- le descriptif de la conférence, du film ou du diaporama
- sa durée
- les données techniques (le type de fichier : mp4, dcp, powerpoint, exe, etc) : les projections ayant lieu dans des salles de cinéma il est nécessaire de convertir certains fichiers en DCP (qualité professionnelle de projection cinématographique). Nous n'acceptons pas de diaporama de plus d'une heure. Les candidats retenus pour le festival devront par la suite nous fournir le(s) fichier(s) **avant le 15 décembre 2019** (ceci afin de les convertir et d'organiser au mieux leur projection au cinéma). Pour la qualité de projection, il serait souhaitable que les films soient en format avi, mp4, mov ou mkv.

3. Sélection

La sélection des exposants est faite par un jury composé de photographes, de passionnés de photographie et de naturalistes. Leurs choix ne seront pas discutables.

La sélection se fera au plus tard le 15 octobre 2019.

3. ORGANISATION

Un parking sera réservé aux exposants et donnera l'accès direct à la salle d'exposition. **L'accrochage se fera le vendredi matin à partir de 8h00 avant 11h00.** A partir de 11h00 les écoles visitent l'exposition et échangent avec les artistes.

L'association FINA s'engage à offrir un espace d'exposition le plus professionnel possible.

Nous **mettons à disposition des supports d'exposition, une table, le système d'accrochage, l'éclairage.** Chaque exposant dispose de **8 à 12 m linéaires** (4 à 6 supports d'exposition dont la hauteur total est de 2m20 et possède une surface d'exposition de 1m70 de

haut par 2m de largeur , soit 3,4m²). Merci d'en tenir compte pour le choix de vos cadres et leur nombre. La taille des oeuvres doit être de 30X40 cm minimum et elles doivent posséder un système d'accroche à l'arrière.

En aucun cas l'exposant ne doit prendre l'initiative de percer, scotcher, visser etc. quoi que ce soit sur les supports. En cas de problème, parlez-en à un des responsables du FINA.

Une prise électrique est disponible à chaque stand.

Deux salles de cinéma sont dédiées aux films, conférences et diaporamas. Ces salles se trouvent à 200 m de la salle d'exposition.

Nous mettons à disposition les appareils de projection du cinéma, les écrans de cinéma, deux pc sous windows, un vidéoprojecteur, des micros, des enceintes.

4. DIVERS

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de pertes partielles ou totales des données numériques ou de l'annulation du festival si les circonstances l'imposaient.

Les participants à ce festival ne peuvent prétendre à aucune indemnisation, remboursement ou contre-partie financière.

Les participants disposent d'un droit de retrait et/ou de rectification concernant leurs données personnelles.

Tous les participants dont les photographies ont été sélectionnées acceptent que celles-ci soient diffusées sur les supports de communication déjà réalisés lorsque leur retrait de participation est intervenu après l'impression ou la diffusion des supports.

En participant à ce festival, l'artiste déclare être l'auteur des oeuvres présentées et accepte de respecter sans réserve le présent règlement.

Fait à Saint-Claude le 17 mai 2019.

Date et signature du candidat :